

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

PROJET DE SOINS ET ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE

- Elaborer et mettre en œuvre un projet de réadaptation individualisé dans une démarche collective patient / famille / professionnels.
- Accompagner le patient, lui dispenser des soins de qualité adaptés à ses besoins avec une politique d'évaluation des pratiques professionnelles associant usagers et intervenants.
- Prévenir et soulager toute forme de douleur.
- Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'hôtellerie et d'hygiène des locaux.
- Evaluer et prendre en compte la satisfaction des patients.

DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

- Pouvoir exprimer ses choix, sa volonté.
- Respecter le règlement intérieur, les professionnels, l'organisation des services et les procédures de soins et de réadaptation.
- Pouvoir être acteur de son projet de réadaptation en lien avec ses proches, avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire.
- Respecter les règles de politesse de la vie en communauté.
- Avoir droit à l'information à toutes les étapes de sa prise en charge.

LE PROFESSIONNALISME

- Adopter un comportement éthique : questionner sa pratique, ses compétences, le fonctionnement du service, de l'équipe institutionnelle, l'organisation.
- Développer ses compétences de façon constante en lien avec les évolutions techniques et thérapeutiques.
- Communiquer et échanger des informations dans le respect de la confidentialité et de la discrétion.

ATTITUDES – VALEURS ENVERS LE PATIENT

- Prendre soin de la personne et respecter sa singularité : son degré d'autonomie, ses choix, aspirations, convictions, refus.
- Etre à son écoute avec empathie, sans jugement moral.
- Respecter ses droits, la charte de la personne hospitalisée et de l'enfant hospitalisé.
- Adopter des comportements positifs : favoriser un climat de confiance, utiliser un langage bienveillant adapté à chacun.